

Agence française de lutte contre le dopage

Délibération n° 284 du 25 avril 2013 portant nomination du secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage

NOR: ALDX1311226X

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 235-5, R. 232-12 et R. 232-13 ;

Vu la décision du bureau des questeurs de l'Assemblée nationale mettant à la disposition de l'agence, M. Bruno LANCESTREMERE ;

Sur la proposition du président,

Décide :

Art. 1^{er}. – M. Bruno LANCESTREMERE, conseiller des services de l'Assemblée nationale, est nommé secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage, en remplacement de M. Robert BERTRAND, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – Cette décision produira effet à compter du 2 mai 2013, date de mise à la disposition de l'agence de M. Bruno LANCESTREMERE.

Art. 3. – La présente délibération sera disponible sur le site internet de l'Agence et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 avril 2013.

*Le président de l'Agence française
de lutte contre le dopage,*

B. GENEVOIS